



Ciboure, le 30 juillet 2024

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Comme chaque année à cette époque nous avons le plaisir de vous adresser le dossier d'inscription à l'École de Golf de notre association.

Il comprend :

- Le bulletin d'inscription
- La fiche « en cas d'urgence »
- La charte de l'École de Golf à signer par les parents et les enfants
- L'autorisation parentale de prélèvement (qui sera utile lorsque votre enfant participera à des championnats fédéraux)
- Une affiche rappelant les tenues autorisées et non autorisées dans l'enceinte du golf, valable pour les enfants et pour les parents.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents importants et de nous les retourner complétés et signés.

Les cours de l'École commenceront le Mercredi 11 septembre 2024.

Les groupes seront formés par l'enseignant, par âge et par niveau.

IMPORTANT ! le samedi 7 septembre à 13h30, nous vous invitons à participer à une réunion de parents afin de vous présenter notre nouvelle organisation et ses nouveaux cadres, lesquels aidés de Éric, animeront les activités 2024/2025. Votre présence est importante !

Pour information, la cotisation fera l'objet d'un règlement séparé en janvier 2025.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à la Nivelle, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Thibault GELOS
Président Commission Sportive

Adresse : Golf de la Nivelle - Place William Sharp - 64500 Ciboure

Tel : 05 59 47 18 99 - **Courriel :** accueil@golfnivelle.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ecole de Golf Année scolaire 2024 – 2025

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E.mail :

Ecole :

Classe :

Avez-vous des suggestions ou remarques concernant le fonctionnement de l'Ecole de Golf ?
Merci de nous en faire part.

Montant du règlement à l'inscription :

- | | |
|----------------------|-------|
| - Pour un enfant | 130 € |
| - Pour deux enfants | 230 € |
| - Pour trois enfants | 330 € |

Adresse : Golf de la Nivelle - Place William Sharp - 64500 Ciboure

Tel : 05 59 47 18 99 - **Courriel** : accueil@golfnivelle.com

EN CAS D'URGENCE

En cas de maladie subite ou d'accident, L'accompagnateur de L'AS Nivelles devra :

2- Prévenir les parents

Lieu de Travail, domicile et numéros de téléphones :

pour l'enfant : né(e) le
Mère : Portable :
Père : portable :

2- Appeler le Médecin

Docteur Téléphone :

EN CAS D'URGENCE :

Appeler le SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

Eventuellement : Choix du Transfert de l'enfant :

- HOPITAL
.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE

Nous soussignés, Monsieur et Madame

Responsables légaux de l'enfant :

Autorisons le médecin à pratiquer en urgence une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale.

Signature des Parents :

Adresse : Golf de la Nivelles - Place William Sharp - 64500 Ciboure

Tel : 05 59 47 18 99 - **Courriel :** accueil@golfnivelles.com

CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF

La finalité première de notre Ecole de Golf est de former des équipiers qui seront plus tard amenés à défendre les couleurs de leur Club dans les compétitions fédérales et interclubs.

La présence à ces cours implique naturellement de la part des élèves et de leurs parents le respect d'un certain nombre de règles et l'acceptation de quelques contraintes telles que les conduire, les accompagner à des rencontres, les entraîner le week-end, les laisser participer à un certain nombre de manifestations, souvent pendant les vacances comme c'est le cas pour les Championnats de Vis-à-vis (individuels et par équipe), principaux objectifs de la saison. Les dates de ces différents Championnats sont communiquées par la FFGolf en début d'année.

Droits :

- Cours encadrés par un enseignant et des bénévoles
- Accès aux installations
- Balles gratuites (durant les cours + une carte de 5 seaux par semaine)
- Encadrement par des bénévoles lors des déplacements

Obligations :

- Porter les couleurs du club à l'école de golf et en compétitions
- Porter une tenue conforme au règlement du golf (ne sont pas autorisés : les shorts courts, les casquettes et visières à l'envers.... Voir affichette ci-jointe).
- Assister assidument aux entraînements. Toute absence occasionnelle ou retard doit être signalée au secrétariat. Les absences prolongées doivent être signalées par écrit à l'enseignant et à la direction du golf.
- Avoir un comportement irréprochable à la Nivelle et à l'extérieur
- Respecter le professeur, les bénévoles, les encadrants, les salariés du club
- L'usage du téléphone est INTERDIT durant les cours de l'école de golf (sous peine de confiscation)

Rappel : La sélection pour les différents championnats et déplacements se fera sur deux critères : résultats sportifs et comportement.

Cette Charte a été établie pour rappeler les engagements de chacun vis-à-vis du club.

Fait à Ciboure le

Nom et Prénom de l'enfant :

Signature de l'Enfant

Signatures des Parents

Adresse : Golf de la Nivelle - Place William Sharp - 64500 Ciboure

Tel : 05 59 47 18 99 - **Courriel :** accueil@golfnivelle.com



**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS
PROTÉGÉS**

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive (indiquer millésime) _____ .

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport:

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

Adresse : Golf de la Nivelle - Place William Sharp - 64500 Ciboure

Tel : 05 59 47 18 99 - **Courriel :** accueil@golfnivelle.com

AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHER, EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE

Je (nous)
soussigné(s).....

domicilié(s) au.....

autorise(sons) (nom de l'association, du
responsable).....
.....et coordonnées du siège

- à filmer (et/ou photographeur) , sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s) mineur(s).....nom(s) - prénom(s).....
- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association sportive/à l'école de golf.
- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet de l'association sportive/de l'école de golf jusqu'à ses 18 ans

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Cette autorisation est donnée sans limitation de durée à compter de sa signature, mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de ma part, adressée à (nom de l'association, du responsable).....

Dont l'adresse figure ci-dessus. Cette révocation ne prenant effet que pour les utilisations engagées postérieurement à sa réception par (l'association ou le responsable).

Fait à

Le.....

Signatures des représentants légaux (père et mère)
précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

Le père :

La mère :

**AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT
PAR UN ENTRAÎNEUR OU UN BÉNÉVOLE DU CLUB**

Nous soussignés, Madame et Monsieur

Demeurant :
.....
.....

Autorisons les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer notre enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement ou un lieu d'entraînement ou de championnat.

Signature des parents :

Certificat Médical

Certificat Médical d'Absence de Contre-Indication - CACI

à la pratique du Golf en compétition nécessitant le droit de jeu fédéral

Rappel : une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de :

- renouveler sa licence chaque année sans interruption ;
- répondre annuellement à un questionnaire de santé QS-golf-adulte ou QS-mineur ;
- attester avoir répondu négativement à toutes les questions.

Peut être établi par tout médecin titulaire du diplôme de docteur en médecine.

Ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire

(Art.R.4127-69 et Art.R.4127-76 du Code de la Santé Publique).

Je soussigné(e), Docteur en médecine :

.....

Exerçant à :

.....

.....

Certifie avoir examiné M / Mme :

.....

...

Né(e) le : Age :

.....

Licence ffgolf numéro :

.....

.....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents, contre-indiquant la pratique du golf en compétition.

Le

CACHET DU MEDECIN

N° RPPS :

Adresse : Golf de la Nivelle - Place William Sharp - 64500 Ciboure

Tel : 05 59 47 18 99 - **Courriel** : accueil@golfnivelle.com